

		
MER 15	6 --- 21	0 --- 0
JEU 16	11 --- 23	0 --- 0
VEN 17	10 --- 22	0 --- 0
SAM 18	12 --- 22	0 --- 1
DIM 19	13 --- 20	4 --- 16
LUN 20	13 --- 19	4 --- 22

## Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Black-rot**
- **Oidium**
- **Mildiou**
- **Excoriose**
- **Vers de la grappe**
- **Erinose**
- **Divers**
- **Mesures agro-écologiques**

## Stades phénologiques

Plus généralement, le stade observé est de 3-4 feuilles étalées/grappes visibles. Les parcelles les plus tardives sont au stade 3 feuilles étalées (Syrah, Mauzac) et les plus avancées sont au stade boutons floraux agglomérés (Gamay, Chardonnay). L'avancement présente environ 10 jours de plus que l'année dernière.



3-4 feuilles étalées/  
grappes visibles



Boutons floraux agglomérés

## DONNEES METEOROLOGIQUES

La semaine dernière, les températures sont restées douces, le cumul de pluie du lundi 13 avril se situe entre 1,5 mm (Senouillac) et 5 mm (Rabastens). Pour la semaine à venir une dégradation pluvieuse est prévue à partir de dimanche et pour le début de la semaine prochaine, les cumuls de pluies sont incertains.

## BLACK-ROT

### Analyse de risque

La période de risque est en cours, le stade 2-3 feuilles étalées est dépassé dans la majorité des parcelles. Les prochaines pluies peuvent engendrer des contaminations sur les parcelles à historique .

### Préconisations

**Intervenez sur les parcelles fortement attaquées en 2019. Les grappes momifiées sont une source d'inoculum.**

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

### Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie: élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

**A retenir**  
Des contaminations sont possibles.

## OIDIUM

### Analyse de risque

Le stade "2-3 feuilles étalées" est dépassé sur la majorité des parcelles. Ce stade déclenche les interventions sur les parcelles sensibles ou ayant subi de fortes attaques l'année dernière.

Sur les parcelles classiques, on attend le stade 17 "boutons floraux séparés" pour démarrer la protection.

### A retenir

Protégez les parcelles sensibles.

### Préconisations

**Intervenir seulement sur les parcelles à historique, la période de sensibilité est en cours.**

\* Spécialités à base de soufre, *Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités* ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6 kg/ha (dose conseillée) ; *Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).*

### Alternative

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

## MILDIOU

### Analyse de risque

Les tous premiers oeufs ont été modélisés comme étant murs entre le 11 et 14 avril, sur les secteurs de Cadalen, Senouillac, Rabastens, Cunac et Le Verdier. Sur ces secteurs, les pluies du 13 avril n'ont pas été suffisantes pour engendrer des contaminations élites. Sur les secteurs de Gaillac et Cestayrols, la maturité des premiers oeufs est modélisée pour le 15 et 16 avril.

La maturité de la masse des oeufs est modélisée à partir du 22 avril, ensuite un cumul de pluie d'au moins 25 mm serait nécessaire pour engendrer des contaminations.

### Préconisations

**Il n'y a pas de risque de contamination de masse dans les prochains jours. Les précipitations pourront être contaminantes après le 22 avril, si les cumuls sont suffisants.**

\* *Bouillie bordelaise RSR Disperss, Frégate SC, Kocide 35 DF, Héliocuire, Cuproxat SC, Champ Flo Ampli, sont des spécialités à base de cuivre.*

La dose de cuivre métal à prévoir :  
\*200g/ha

Attention au nombre d'applications des produits à base de cuivre.

### Alternatives

\**Romeo, cerevisane, 0,25kg/ha + contact*

\**Bastid, Cos Oga, 2L/ha + contact*

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

### A retenir

La maturité de la masse des oeufs n'est pas atteinte.

## EXCORIOSE

### Analyse de risque

#### Observations au vignoble

Aucun symptôme n'est observé à ce jour.

### Préconisations

La période de sensibilité est dépassée dans la majorité des parcelles. Seules les situations les plus tardives sont encore en phase de risque.

### Alternatives

Élimination des bois atteints à la taille.

### A retenir

Période de risque terminée.

## VERS de la GRAPPE

## Analyse de risque

**Observations**

Les captures se poursuivent sur l'ensemble du réseau de piégeage. Le nombre de capture est plus élevé sur deux pièges situés sur les secteurs de Rabastens et de Gaillac.

**Analyse de risque**

Pensez à relever les pièges. Les données de piégeages permettent de suivre la dynamique de vol des eudémis et ainsi de mieux cibler les observations et interventions.

## Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager. La gestion de la deuxième génération sera raisonnée en fonction du nombre de glomérules observées en G1.

**Alternatives**

La confusion est une méthode biocontrôle.

**A retenir**

Relevez les pièges.

## ERINOSE

## Analyse de risque

**Observations au vignoble**

Cette semaine les symptômes sont plus fréquents, ils sont recensés sur de nombreuses parcelles. Généralement l'intensité d'attaque est faible. Toutefois, dans quelques situations la quasi totalité des ceps peut être touché, notamment sur Duras et Loin de l'oeil.

**Symptômes**

Formation de boursoflures sur la face supérieure des feuilles. Ces cloques prennent souvent une couleur rouge. Les grappes peuvent être attaquées.

**Analyse de risque**

Avec la pousse de la vigne, les symptômes vont se diluer dans la végétation.

## Préconisations

La période d'intervention est dépassée. Les traitements doivent être réalisés précocement, dès le stade pointe verte.

**Alternatives**

Favoriser les populations de typhlodromes. Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

**A retenir**

Le stade d'application est dépassé.

## DIVERS

**Mange-bourgeons:** La présence de quelques bourgeons évidés sont signalés sur le secteur de Gaillac.



**Escargots:** L'importance des dégâts est liée à la pluviométrie, les conditions actuelles ne sont pas favorables.



## MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

### Les biocontrôles ; une alternative aux produits phytosanitaires.

Les biocontrôles sont des produits qui utilisent des mécanismes naturels pour lutter contre les ennemis des cultures. Les biocontrôles, regroupent des méthodes de protection préventives, qui ne visent pas à l'éradication du parasite ou de la maladie, mais plutôt à limiter sa présence. Ils font partie des techniques de lutte intégrée.

Les biocontrôles, ont un profil toxicologique sur la santé humaine et l'environnement plus favorable que les produits phytosanitaires issus de la chimie. Ils permettent de mieux préserver la biodiversité.

Les biocontrôles ne sont pas systématiquement utilisables en agriculture biologique (par exemple les spécialités à base de phosphonate), et tous les produits utilisés en bio ne sont pas des biocontrôles (par exemple le cuivre).

#### Les 4 catégories de biocontrôles

- **Les macro-organismes** : ils regroupent les auxiliaires utilisés en lutte biologique, ce sont des invertébrés, insectes, acariens, nématodes.

Ils ne figurent pas dans la liste des biocontrôles car ils ne sont pas soumis à l'autorisation de mise sur le marché (AMM).

Ils peuvent être prédateurs (coccinelles, chrysopes, typhlodromes, syrphes) ou parasites (trichogrammes).

Exemples en viticulture:

\* les typhlodromes (phytoséides) prédateurs des acariens.

\* les trichogrammes, petites guêpes qui vont parasiter les oeufs de tordeuses de la grappe (méthode en cours d'expérimentation)

- **Les micro-organismes** : ils regroupent les organismes vivants microscopiques, bactéries, levures, champignons, virus...

Exemples en viticulture:

\* *Bacillus thuringiensis* contre les vers de la grappe

\* *Cerevisane* (parois de levures) utilisé contre le mildiou.

- **Les médiateurs chimiques** : ils comprennent les phéromones d'insectes (molécule de comportement sexuel) et les kairomones (molécule de communication). Les phéromones sont utilisées dans la confusion sexuelle, mais permettent également le suivi des vols des ravageurs et le contrôle de populations d'insectes par le piégeage massif.

Exemples en viticulture :

\* Phéromones utilisées dans les diffuseurs pour la confusion sexuelle, contre les vers de la grappe.

Elles sont également utilisées pour le suivi des vols d'eudemis (pièges).

- **Les substances d'origine naturelle** : elles sont composées de substances présentes dans le milieu naturel. Elles peuvent être d'origine, végétale, animale ou minérale.

Dans cette catégorie sont recensés des stimulateurs des défenses des plantes (SDP). Ils sont préconisés en association avec d'autres produits phytosanitaires à des doses réduites, le cuivre par exemple.

Exemples en viticulture:

\* Phosphonate de potassium et dissodium phosphonate sont utilisés contre le mildiou de la vigne, ce sont des stimulateurs des défenses de la plante .

\* COS OGA est un SDP, issu de carapaces de crustacés, il est également utilisé contre le mildiou.

\* le soufre d'origine minérale à de nombreuses applications. Il a un effet freinant sur certains ravageurs (érisose, acariose et acariens) et il est efficace sur l'oïdium et l'excoriose.

\* L'huile essentielle d'orange douce est utilisée contre le mildiou. Elle a un effet dessiccant sur les taches déclarées. Elle a également une efficacité sur certains insectes, (cicadelle verte , thrips...).

#### Réglementation

Les produits élaborés à partir de micro-organismes, de substances d'origine naturelle et les médiateurs chimiques, sont soumis à l'autorisation de mise sur le marché (AMM) et figurent dans la liste des biocontrôles. Ils sont considérés comme des produits phytopharmaceutiques (PPP).

Les produits de biocontrôle sont comptabilisés dans l'IFT global. Il est cependant possible de calculer un IFT spécifique biocontrôle.

La listes des biocontrôles utilisables en viticulture est consultable sur :

[https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2020/01/fiche\\_biocontrole\\_vigne\\_janvier\\_2020.pdf](https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2020/01/fiche_biocontrole_vigne_janvier_2020.pdf)

**Prochain bulletin le 21 avril**

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne  
- L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie ([www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr)). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
BP 89 – 81003 ALBI Cedex  
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,  
Marie Laure MURATET  
[v.vigues@tarn.chambagri.fr](mailto:v.vigues@tarn.chambagri.fr) – 06.61.99.57.86  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) – 07.86.17.86.03  
[ml.muratet@tarn.chambagri.fr](mailto:ml.muratet@tarn.chambagri.fr) \_ 07.80.56.95.60

